

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire

du 3 février 2022

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Annonce des pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil de Territoire du 9 décembre 2021.

Examen des délibérations :

I - VIE INSTITUTIONNELLE

- 2022/S01/001 Election du Président du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- 2022/S01/002 Election des Vice-présidents du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- 2022/S01/003 Approbation des délégations du conseil de territoire au Président en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- 2022/S01/004 Approbation des délégations du conseil de territoire au Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

II - ADMINISTRATION GENERALE

- 2022/S01/005 Adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à la charte partenariale proposée par le Département des Hauts-de-Seine, dite « MIG : Mutualisation de l'Information Géographique ».

III - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

- 2022/S01/006 Dématérialisation des documents budgétaires - Avenant n°2 à la convention en date du 13 décembre 2017 relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- 2022/S01/007 Fixation des montants de la redevance spéciale - Exercice 2022.
- 2022/S01/008 Vote du taux territorial de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2022.

- 2022/S01/009 Vote du budget primitif principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2022.
- 2022/S01/010 Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2022.
- 2022/S01/011 Modification d'un poste à temps complet de responsable de secteur eau et assainissement.
- 2022/S01/012 Approbation du tableau des effectifs et du tableau des postes de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine au 1^{er} janvier 2022.
- 2022/S01/013 Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

IV - DEVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

- 2022/S01/014 Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- 2022/S01/015 Avis de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine sur le projet du Conseil départemental des Hauts-de-Seine d'aménagement des berges et de promenade flottante en Seine entre les ponts d'Asnières et de Clichy à Asnières-sur-Seine.

V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2022/S01/016 Approbation de l'avenant n°1 à la convention de subvention au titre du FNADT pour le recrutement d'un chef de projet Territoire d'Industrie.

VI - AMENAGEMENT URBAIN

- 2022/S01/017 Mise à l'étude d'un projet d'aménagement valant périmètre de sursis à statuer sur des terrains en entrée du quartier de Seine, entre le Quai Aulagnier et la Rue Louis Armand, à Asnières-sur-Seine.
- 2022/S01/018 Approbation de la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Colombes.
- 2022/S01/019 Mise à l'étude d'un projet d'aménagement valant périmètre de sursis à statuer sur des terrains situés rue du Pont d'Argenteuil et rue des Chevrins à Gennevilliers.
- 2022/S01/020 ZAC multisites du Luth à Gennevilliers : Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics modifiés.

VII - HABITAT

- 2022/S01/021 Projet de rénovation urbaine à Clichy-la-Garenne - Approbation de la charte partenariale de relogement des habitants de l'Ilot Sellier à Clichy-la-Garenne.

VIII - COMMUNICATIONS

- 2022/S01/022 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- 2022/S01/023 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Questions diverses.